

Journées scientifiques franco-tunisiennes « Organisation des agriculteurs et des systèmes agricoles dans les territoires urbains et périurbains » Chott-Meriem, Sousse, Tunisie 8 au 10 mars 2016.

Institut français de Tunis, ISA-IRESA, INRA, CIRAD

**SYSTEMES MARAICHERS URBAINS ET PERIURBAINS EN MEDITERRANEE :
UNE COMPARAISON ENTRE MEKNES (MAROC), MONTPELLIER (FRANCE)
ET PISE (ITALIE).**

DUGUE P. ¹, SOULARD C. ², MARRACHINI E. ³, HOUDART M. ⁴, MICHEL I ⁵, RHAIDOUR M. ⁶

¹ CIRAD, UMR Innovation, Montpellier, France

² INRA, UMR Innovation, Montpellier, France

³ Institut Polytechnique La Salle, Beauvais, France

⁴ IRSTEA, UMR 1273 Métafort, Aubière, France

⁵ Montpellier SupAgro, UMR Innovation, Montpellier, France

⁶ Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, Complexe Horticole, Agadir Maroc.

RESUME : L'agriculture urbaine et périurbaine du pourtour méditerranéen est fortement contrainte par l'urbanisation consommatrice de terres de plaine fertiles. Dans ce contexte certains types d'exploitations agricoles se maintiennent et évoluent en fonction des attentes des filières et des consommateurs. Une analyse comparative de la diversité des systèmes de production comportant du maraichage a été réalisée pour les aires urbaines de Meknès (Maroc), Montpellier (France) et Pise (Italie). Trois types de systèmes ont été observés : les exploitations maraichères spécialisées de grandes surfaces comportant peu d'espèces, des systèmes avec une culture ou une activité pivot (melon à Montpellier, élevage bovin à Pise) et plusieurs cultures maraichères destinées à la fois aux circuits courts et longs et enfin, de très petites exploitations comprenant un grand nombre d'espèces maraichères pour les marchés locaux et tournées de plus en plus vers l'agriculture biologique. L'analyse historique montre des évolutions comparables dans les 3 aires urbaines. Sur la rive nord de la Méditerranée les attentes des consommateurs et les politiques des villes vont être déterminantes dans l'avenir, alors qu'au Maghreb les objectifs de sécurité alimentaire et donc d'accroissement de la production légumière de masse, vont être soutenus par les politiques agricoles nationales.

Mots clés : maraichage, agriculture urbaine, urbanisation, ville méditerranéenne.

INTRODUCTION –

L'idée de préserver des formes d'agriculture dans l'espace urbain et périurbain fait son chemin dans les plans d'aménagement des villes d'Europe et d'Amérique du Nord. Dans les pays du Sud, l'agriculture urbaine et périurbaine (AUP) est plutôt considérée comme un secteur procurant aliments et revenus à des citoyens pauvres qui n'ont pas pu trouver un emploi dans les autres secteurs économiques (De Bon et al. 2010). Les villes du pourtour de la Méditerranée suivent-elles ces mêmes évolutions ? Pour traiter cette question, nous avons axé notre analyse sur les systèmes de production maraichers méditerranéens bien présents dans et autour des villes. Depuis l'après-guerre, l'organisation spatiale de cette production a beaucoup évolué en fonction des infrastructures de production et de commercialisation (serres, marché gare, routes) et la réduction des temps de transport. Avec cette évolution, la production maraichère s'est en partie éloignée de la proche périphérie des villes pour se relocaliser dans des bassins de production spécialisés produisant pour des marchés agricoles internationalisés. Dans les aires urbaines méditerranéennes, les systèmes maraichers traditionnels ont été contraints par l'étalement des villes très consommateur en terre cultivable. Toutefois ils subsistent car il est possible de développer une activité professionnelle rémunératrice sur une petite surface avec du maraichage (sur moins de 1 ha). Mais en Europe comme au Maghreb, les politiques de la ville ont donné la priorité à l'offre

en logements dès les années 60 et 70' afin d'offrir un logement à tous et d'éradiquer les bidonvilles. Cependant depuis une décennie le maraichage en périphérie des villes bénéficie d'un regain d'intérêt en Europe et plus ponctuellement au Maghreb, avec une demande des citoyens pour des produits locaux. Dans ces contextes comment les systèmes maraichers ont-ils évolué avec l'urbanisation ? Quelles stratégies les producteurs ont-ils mis en œuvre pour s'adapter à l'étalement urbain et, pour certains, pour tirer profit de la proximité de la ville et de ses marchés ? Nous proposons de répondre à ces questions en traitant dans une première partie de la diversité des systèmes maraichers et de leurs évolutions dans 3 aires urbaines, celles de Meknès au Maroc, Montpellier en France et Pise en Italie. Dans une seconde partie une analyse comparative de l'évolution du maraichage permettra de définir les facteurs déterminants de l'émergence ou du déclin de différentes formes de production. Enfin la discussion abordera la place de l'agriculture dans les plans d'aménagement des villes.

1. CAS D'ETUDE ET METHODOLOGIE

Les 3 sites d'étude présentent des similarités (Figure 1). Premièrement, une diversité de systèmes de production combine cultures pluviales et cultures irriguées, avec ou sans élevage (Tableau 1). Dans cet espace méditerranéen l'irrigation est devenue incontournable si l'on veut garantir un revenu satisfaisant aux producteurs. En Europe comme au Maroc, l'agriculture en périphérie des villes s'est fortement artificialisée (mécanisation, usages d'intrants chimiques, plasticulture) sauf dans les 3 vallées qui traversent Meknès où la culture attelée s'est maintenue du fait de l'exiguïté des parcelles. Cette intensification a été soutenue par les politiques agricoles avec un objectif d'accroître les quantités produites, de réduire le coût de l'alimentation et de développer les exportations (PAC européenne depuis 1957, Plan Maroc Vert depuis 2008).



Figure 1 : Situation des sites d'étude*

*cette étude a été réalisée sur 3 des 5 sites d'études du Projet DAUME, les deux autres villes non étudiées dans cet article étant Lisbonne (Portugal) et Constantine (Algérie)

Deuxièmement, ces situations restent marquées par des systèmes de production traditionnels qui ont construit les paysages méditerranéens : la viticulture (Montpellier), les céréales et les grandes cultures associées (fourrages, légumineuses alimentaires) et l'olivier sur les pentes ou en bordure de parcelles (Pise, Meknès). Inversement, le maraichage ne constitue pas une production remarquable du point de vue culturel, paysagère et identitaire (très peu de produits labellisés). Enfin, en plus de l'histoire agraire, la topographie des lieux façonne les territoires en périphérie des villes. Les plaines sont privilégiées par les aménagistes pour y construire des logements et des infrastructures (malgré les risques d'inondation comme à Pise et Montpellier) alors qu'elles constituent aussi les zones agricoles les plus fertiles et les plus facilement irrigables. Les zones plus pentues sont délaissées par l'agriculture mécanisée comme c'est le cas dans les vallées de Meknès et sur le Mont Pisano au nord de Pise.

1.2 Enquêtes et entretiens - Cette étude s'appuie sur un ensemble d'enquêtes auprès d'agriculteurs, tous systèmes de production confondus à Meknès (environ 80 exploitations) et à Pise (57), et uniquement pour des maraichers à Montpellier (30). La constitution des échantillons enquêtés a été raisonnée en fonction de la diversité des zones de production et de l'objectif de couvrir une grande diversité de systèmes de production. Ces enquêtes portent sur la structure et le fonctionnement des exploitations avec un focus sur les pratiques de

commercialisation (Fillipini et al., 2015 ; Plat, 2013 ; Rhaidour, 2013). Ces données primaires ont été complétées par l'analyse de données secondaires : recensements agricoles, cartes d'occupation des terres (Marraccini et al., 2013 ; Perrin et al., 2013 ; Valette et al., 2013).

Tableau 1 : Quelques caractéristiques des sites d'études

	Meknès (aire urbaine *)	Montpellier (aire urbaine)	Pise (aire urbaine)
Population agglomération	650 000	500 000	270 000
Altitude / Topographie	Plaine intérieure (650m) entre deux massifs montagneux	Plaine littorale < 50 m et début de collines calcaires	Plaine littorale < 50 m et massif marqué (900 m)
Climat	Méditerranéen continental (froid l'hiver, très chaud l'été) 520 mm/an très aléatoires	Méditerranéen (700 mm/an en deux courtes saisons)	Méditerranéen humide (900 mm/an)
Ressources en eau d'irrigation	Nappes d'eau souterraine et quelques sources et oueds en surface	Eau de la compagnie Bas Rhône Languedoc	Abondante en surface du fait des écoulements issus des montagnes proches
Problèmes de gestion de l'eau	Pollution des cours d'eau permanents par des rejets d'eaux usées + pollution de la nappe par les nitrates	Risque d'inondation. Pollution par les pesticides (viticulture et maraîchage). Vulnérabilité des étangs littoraux.	Besoin d'entretenir le système de drainage en plaine pour éviter les inondations (plaine = marécage asséché)
Systèmes de production agricole dominants dans les AUP	a) Céréales - légumineuses en pluvial b) polyculture élevage avec ou sans cultures irriguées (maraîchage dominant) c) système spécialisé en maraîchage sur de petites surfaces (1 à 5 ha) d) Arboriculture irriguée sur de grande surface (société de production) ou petite surface (expl. familiale)	a) Système mes viticoles spécialisés, peu d'irrigation b) Système mes céréaliers extensifs sur les terres vacantes c) Système mes maraîchers variés d) Pastor alisme résiduel	a) Grandes cultures (céréales, fourrages) associées ou non à de l'élevage bovin et ovin b) Oléiculture sur le Monte Pisano c) Systèmes diversifiés sur de petites et moyennes surfaces avec ou sans maraîchage, avec ou sans élevage

* Correspond aux 4 communes urbaines jointives : Meknès Centre, Toulal, Ouislane, Sebaa Ayoune et les communes rurales périphériques soit environ 400 km²

2. RESULTATS

2.1 Typologie des exploitations maraîchères

L'aire urbaine de Meknès

La différenciation des exploitations avec du maraîchage à Meknès dépend principalement de leurs situations dans les unités de paysage (Tableau 3). Au cœur de la ville les exploitations se consacrent exclusivement au maraîchage sur de petites surfaces avec un nombre important d'espèces (Type 1). Lorsque l'on s'éloigne du centre-ville les exploitations augmentent un peu en surface et combinent élevage, cultures alimentaires et maraîchage (Type 2) (tomate, courgette, cardon, fève pour les gousses en vert). Les maraîchers du type 1 et 2 rencontrent des problèmes similaires : accès à l'eau d'irrigation uniquement de surface (oued, source) souvent polluée par des rejets ménagers et industriels. Ceci a entraîné une perte de confiance de la part des consommateurs de la ville (Dugué et al., 2015 et 2014). Sans reconnaissance formelle et sans appui spécifique,

ces exploitations ne peuvent pas progresser en améliorant leurs systèmes de culture (par exemple en recyclant des résidus organiques de la ville, etc.) et en diversifiant leur pratiques de commercialisation (vente directe, marchés paysans, signes de reconnaissance de la qualité des produits). Avec le vieillissement des producteurs une partie des terres sont abandonnées faute de repreneur entraînant leur embuisonnement, en particulier par la canne de Provence.

Le Type 3 correspond aux exploitations de polyculture élevage de la plaine situées à moins de 15 km du centre-ville spécialisés dans la culture de l'oignon et de la pomme de terre. Pour ces agriculteurs la productivité du maraichage a augmenté du fait de la taille plus grande des parcelles (cultures légumières de plein champ) et de l'adoption de techniques d'intensification (goutte à goutte, fertigation, traitements contre les parasites). La réduction du nombre d'espèces maraichères (souvent l'oignon seulement) implique pour l'agriculteur de raisonner des rotations intégrant des cultures pluviales (céréales et légumineuse) de faible rapport économique mais indispensables pour le maintien de la fertilité des sols. Cet objectif n'est pas facile à atteindre car les cultures légumières exportent de grandes quantités de nutriments lorsque les rendements d'oignon dépassent 70 t/ha et ceux de la pomme de terre 40 t/ha. Le droit de propriété foncière est plus fréquent pour ces exploitations T3, mais lorsqu'un promoteur propose un prix très élevé d'achat du foncier, les membres de la famille peuvent décider à la majorité de vendre les terres. L'exploitation disparaît mais les actifs agricoles peuvent acheter des terres plus loin en milieu rural à un prix moindre ou investir dans une activité jugée plus rémunératrice en ville.

Tableau 3 : Typologie des exploitations avec du maraichage à Meknès

Variable	Type 1 « Petits maraichers diversifiés » Vallée centre-ville	Type 2 « exploitation moyenne, diversifié » Vallée Ouislane	Type 3 « exploitation diversifiée avec oignon, pomme de terre » Plaine périphérique
Nbre. d'exploitations enquêtées	22	18	30
Surface moyenne	1,5 ha	5,2 ha	8 ha
% SAU en maraichage	100 %	45 %	30%
Nombre espèces cultivées	7 à 10	5 - 7	< 3
% d'exploitations en circuit court (pas exclusivement)	25%	< 10%	< 5%
Origine et qualité de l'eau	oued + eaux usées et pollution venant des bourgades amont	oued + source (pollution avec eaux usées en aval)	Eaux souterraines à 30 ou 50m, puits ou forage, eau pure mais chargée en nitrate

Aire urbaine de Montpellier

L'aire urbaine de Montpellier se situe dans une plaine littorale focalisée sur la viticulture depuis la fin du XIX^{ème} siècle. Avec la crise viticole du XX^{ème} siècle et le développement de l'irrigation, une production maraichère intensive sur de grandes surfaces (> 20 ha par exploitation) s'est développée dans les années 70' avec l'asperge, la tomate d'industrie puis le melon à partir des années 1980' (Plat, 2013). De cette période subsistent aujourd'hui les exploitations familiales ou entrepreneuriales de grandes surfaces (Type 3) spécialisées dans le melon (Tableau 4). Les exploitations de Type 2 de surface plus petite accueillent un nombre d'espèces assez limité (légumes feuille, légumes ratatouille, légumes pot au feu) et souvent avec une culture dominante, le melon principalement et parfois la pomme de terre. Concurrencées par les grandes entreprises de production locale de melon et les producteurs du pourtour méditerranéen, les exploitations du Type 2 ont cherché à se diversifier à la fois en termes de choix de cultures et de circuits de commercialisation. Une partie de la production est vendue en circuits courts et les surfaces sous label agriculture biologique ont progressé. Les plus

petites structures de production (moins de 2 ha) (Type 1) correspondent d'une part, aux maraichers traditionnels urbains en fin de carrière et d'autre part, à des néo-maraichers d'origine non rurale, récemment installés. Chez ces producteurs, le nombre d'espèces cultivées dépasse 20 et la production s'étale sur toute l'année afin d'assurer un revenu suffisant au chef d'exploitation (parfois le seul actif permanent) et de fournir une clientèle citadine souhaitant de plus en plus consommer des produits Bio.

Tableau 4 : Typologie des exploitations maraichères à Montpellier et en périphérie

Variable	Type 1 « Petits maraichers diversifiés » (A+B)	Type 2 « exploitation moyenne, diversifié »	Type 3 « Les maraichers hyperspécialisés (melonniers) »
Nbre. exploitations enquêtées	2	6	5
Surface moyenne	1,25 ha	22 ha	35 – 180 ha 350 – 500 ha
% SAU en maraichage	100 %	83%	33% à 100%
Nombre espèces maraichères cultivées	> 20	5 - 10	< 5
Nombre d'exploitations en circuit court (pas exclusivement)	2/2	3/6	3/5
% d'exploitation en bio (AB)	50 à 100%	50 %	rare
origine agricole de l'exploitant	50%	100%	100% (sauf pour les sociétés)

Les maraichers de la périphérie de Montpellier sont confrontés à un accès de plus en plus contraint au foncier alors que paradoxalement beaucoup de terrains sont en friche à proximité des zones bâties. Les propriétaires de ces friches ne souhaitent pas signer des baux pluriannuels avec les maraichers à surface réduite (Types 1 et 2), pour ne pas être contraints en cas d'opportunité de vente, si possible en terrain à bâtir ou à la rigueur en terres agricoles. Les maraichers en phase d'installation et de développement (Type 1) n'ont pas les moyens d'acheter des terres agricoles dont le prix peut atteindre 15 000 à 20 000 €/ha. Seules les exploitations de Type 3 arrivent à trouver des arrangements avec les propriétaires terriens car ils se contentent de location saisonnière (le temps de la culture du melon) qu'ils rémunèrent à très bon prix (jusqu'à 750 voire 1000 €/ha) car le melon ne peut revenir sur la même terre qu'après une période de 6 ans. Ces exploitations hyperspécialisées développent une culture nomade quitte à s'éloigner de leur base (Souillard, 2014).

L'aire urbaine de Pise - La diversité des exploitations pratiquant le maraichage autour de Pise rappelle celle observée à Montpellier. Cette région a connu aussi dans le passé une production légumière (tomate) sur de grandes surfaces orientée vers la transformation, production qui a disparu aujourd'hui. Les productions maraichères issues du passé sont « résiduelles » dans les exploitations de grandes et moyennes surfaces, toutes en plaine (Type 2 et 3). Les grandes exploitations (Type 3) sont typiques de la Toscane et combinent céréales, fourrages et élevages bovin et ovin. Le maraichage est alors caractérisé par quelques cultures de pleins champs orientées vers les filières longues. Mais ces producteurs s'intéressent aussi et de plus en plus aux circuits courts qu'ils connaissent bien car ils les ont développés pour leur atelier viande bovine de qualité (Filippini et al, 2016). Les exploitations de Type 2 présentent les plus grandes surfaces de maraichage, surtout des cultures de plein champ et sous abris avec aussi un nombre limité d'espèces et une commercialisation en circuits longs. Une petite partie de la production est vendue directement sur les marchés de détail à Pise. Ces exploitations doivent comme à Montpellier, trouver suffisamment de surface pour gérer les rotations comportant des cultures légumières. Les plus petites exploitations (Type 1) sont rarement spécialisées en maraichage mais cherchent à accroître leur revenu en développant la vente en circuit court (viande, légumes et même les céréales sous forme

de pain) et la production biologique. Ce Type 1 comprend des exploitations anciennes qui n'ont pas pu ou pas voulu s'agrandir et des exploitations récentes créées par des néo-agriculteurs qui ont pu bénéficier pour certains de l'appui de projets. Ces dernières sont fortement attachées à des modèles de production et de commercialisation alternatifs (proximité avec les consommateurs, AMAP, Bio) (Filippini et al, 2014 ; Filippini et al., 2016). Les questions foncières se posent de la même façon à Pise qu'à Montpellier. Malgré l'étalement urbain, une surface importante de terre cultivable est potentiellement disponible près de la ville mais difficile d'accès (propriété en indivision, pas de baux de longue durée) et peu attractive pour les agriculteurs (morcellement, dispersion, conflits de voisinage avec les citadins). La déprise agricole à proximité de la ville entraîne un moindre entretien des canaux de drainage et l'embroussaillage des parcelles par la canne de Provence (*Arunda donax*) qui pourraient à terme poser des problèmes de sécurité pour les citadins.

Tableau 5 : Typologie des exploitations avec du maraichage dans la région urbaine de Pise

Variable	Type 1 « les néo agriculteurs urbains »	Type 2 « les maraichers traditionnels »	Type 3 « exploitations de grandes cultures avec peu de maraichage »
Nb exploitations enquêtées	2	6	5
Surface moyenne	13 ha	50 ha	202 ha
% SAU en maraichage	35%	83%	4%
Nb espèces cultivées (moyenne)	12	6	4
Nb exploitations en circuit court (pas exclusivement)	2/2	3/6	3/5
Exploitations en bio (%)	100%	0%	60%
Producteurs d'origine agricole	1/2	6/6	5/5

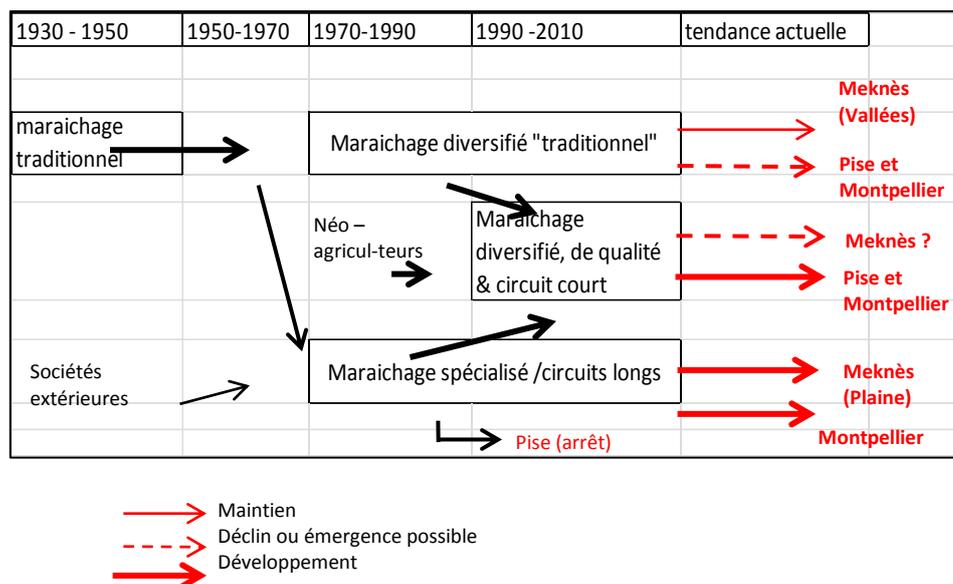
Il faut compléter ce diagnostic en précisant qu'à Pise comme à Montpellier le maraichage en ville est de plus en plus présent sous forme de potagers qu'ils s'agissent d'initiatives privées (potagers individuels) ou collectives (jardins familiaux, jardins partagés) (Scheromm, 2015). Cette forme de production maraichère qui a toute sa place dans les plans d'aménagement urbain n'a pas été prise en compte dans notre analyse.

2.2 Analyse comparative : les déterminants de l'évolution des systèmes maraichers

Les évolutions des systèmes maraichers dans le temps long

Pour les 3 terrains d'études, les systèmes maraichers traditionnels (antérieurs à la modernisation agricole) intégrés dans le Type 1 et basés sur la transmission familiale, la diversité des espèces et la vente sur les marchés forains, sont en voie de disparition (figure 2). A Meknès où ils restent présents dans les vallées intra-muros, leur importance régresse du fait qu'ils ne bénéficient d'aucun soutien. A Pise comme à Montpellier, le jeu foncier des propriétaires terriens rend difficile l'installation de nouveaux maraichers sur de petites surfaces qui prendrait en quelque sorte la suite de ce maraichage traditionnel. Quand ils le peuvent, les nouveaux maraichers préfèrent s'éloigner de la ville pour travailler dans des conditions plus confortables et avec un accès au foncier moins couteux ou plus sûr. Autour de ces deux villes se sont développées des exploitations de plus grande surface majoritairement tournées vers les circuits longs, associées au maintien d'une activité pivot, en monoculture de melon à Montpellier, et en élevage bovin à Pise. Ces producteurs d'origine agricole ont dû développer des stratégies pour faire face à la concurrence des produits issus du pourtour méditerranéen. Pour une partie de leur production, la vente en circuit court et/ou la conversion à l'agriculture biologique offrent des alternatives économiques améliorant leur revenu. Cette évolution les rapproche de la ville et de ces habitants.

Figure 2 : Trajectoires d'évolution des systèmes maraichers et tendances actuelles



L'engouement de certains citadins, d'origine non agricole, pour le métier de maraicher en systèmes alternatifs (bio, AMAP) est observé à Pise et Montpellier. Ce mouvement repose sur différentes valeurs comme le retour à la terre, le respect de la nature et l'engagement dans un développement local et solidaire. Ce mouvement répond aux attentes d'une partie des consommateurs citadins pour des produits sains, labellisés bio, et/ou venant de leur environnement proche. Cette attente commence à s'exprimer à Meknès dans les couches aisées de la population, les mieux informées, mais ne s'est pas encore concrétisée par une production effective.

Dans tous les cas, ces systèmes de production alternatifs rencontrent aussi un problème d'accès au foncier du fait du prix élevé de la terre, de la réticence des propriétaires terriens à louer quelques ha de terres à des petits producteurs. Mais les contraintes majeures sont surtout techniques, gestion des rotations et du temps de travail. Ces producteurs doivent produire toute l'année une production de légumes diversifiée et assurer la commercialisation auprès d'une clientèle exigeante.

Enfin, la trajectoire de la spécialisation maraichère est observée à Montpellier et Meknès mais a quasiment disparu autour de Pise. Ces trajectoires de spécialisation ne sont pas directement liées à la proximité de la ville mais surtout aux conditions de commercialisation (bonnes infrastructures routières) et de production favorables (disponibilité en eau d'irrigation en période chaude, températures adéquates en hiver, sols profonds). Ces systèmes maraichers spécialisés peuvent poursuivre la trajectoire d'exploitations familiales qui ont pu accroître notablement leurs surfaces et leur niveau d'équipements.

Par contre « l'hyperspécialisation » avec des systèmes de production en monoculture sont le fait principalement d'investisseurs qui créent des entreprises de production (les melonniers à Montpellier, locataires de foncier producteurs d'oignon à Meknès). Ces systèmes se caractérisent par leur mobilité (Soulard, 2014).

Les déterminants du développement des systèmes maraichers actuels

Les trajectoires d'évolution des systèmes maraichers sont fortement conditionnées par des déterminants locaux (foncier, disponibilité en eau d'irrigation, conditions climatiques, relations avec les citadins, etc.) et nationaux voire internationaux surtout en termes de concurrence sur les marchés. Les maraichers, individuellement ou collectivement, doivent faire face à divers types de contraintes (accès au foncier, rareté de l'eau ou risques d'inondation) et d'opportunités. Par exemple les producteurs spécialisés ont créé des organisations autour de labels, de marques commerciales (cas du melon) et de la promotion de leurs productions (festival de l'oignon près de Meknès). Mais au-delà de ces stratégies locales, les politiques nationales et des collectivités territoriales peuvent aussi agir sur ces trajectoires (Tableau 6).

Des dispositions réglementaires de protection des terres agricoles existent pour les 3 sites d'étude. Il s'agit par-là de maintenir les meilleures terres dans le domaine de la production agricole ou au titre de leur valeur environnementale. Pour des raisons économiques, politiques et techniques, cette préservation est très partiellement atteinte car il est plus facile de construire des logements, des usines et des infrastructures en plaine que dans les zones de collines et de vallées.

Par exemple, à Meknès, la connivence entre le monde de l'immobilier et celui de la politique et surtout la demande encore forte de logements, rendent caduques les plans d'aménagements et d'occupation du sol préservant les meilleures terres (François et al., 2013).

Tableau 6 : Comparaison des politiques publiques et des déterminants du développement économique du maraichage périurbaine

	Montpellier	Pise	Meknès
Politique foncière	Classement des terres Protection des terres agricoles	Classement des terres Protection des terres agricoles	Classement des terres contourné par le système de dérogation
Politique d'appui aux producteurs maraichers	Pas d'aide directe au maraichage Soutien à l'installation des jeunes et à la filière Bio (pilier 2 de la PAC)	Pas d'aide directe au maraichage Soutien à l'installation des jeunes et à la filière Bio (pilier 2 de la PAC)	Subvention irrigation goutte à goutte et matériels pour les propriétaires fonciers
Politique des collectivités locales pro APU	Programme de développement des jardins associatifs (Ville) Elaboration par la Métropole d'une politique agricole et alimentaire : installation d'agriculteurs sur terres publiques	Encouragement à la vente en circuits courts Début de préservation de terrains pour installer des maraichers (en émergence)	Etude de l'aménagement de la Vallée Boufekrane (non concrétisée)

Au Maroc, les maraichers professionnels reconnus par les services techniques comme « stables » avec un droit de propriété et de pompage, peuvent bénéficier de subventions pour l'achat d'équipements d'irrigation localisée et de matériels agricoles. Par contre la politique agricole européenne n'a pas créé de dispositifs d'appui spécifiques à la production maraichère. Tout récemment le ministère de l'agriculture français a développé un programme d'aide à l'agriculture biologique mais là aussi les exploitations en conversion, bien organisées et de surface moyenne à importante ont plus de facilités à capter ces aides que les petites structures surtout celles en cours de création.

Il s'avère que les collectivités territoriales, les communes et agglomérations urbaines, sont les mieux positionnées pour aider la création de petites exploitations périurbaines. Pour cela entre autres, la Métropole de Montpellier a élaboré une politique agricole et alimentaire (Soulard et al., 2015). Les collectivités territoriales marocaines, de création plus récente, apparaissent beaucoup moins engagées dans la promotion de l'AUP et dans la prise en compte des principes du développement durable pourtant inscrit dans les lois organiques du royaume (Valette et Philifert, 2014). Les initiatives pour une ville durable s'orientent surtout dans le domaine de l'habitat (éco-quartiers) et des transports en commun (tramway). La quasi-absence d'initiatives pour maintenir l'agriculture dans les villes ou en périphérie et même pour promouvoir une ville « plus verte » peut s'expliquer par l'urgence d'autres dossiers à gérer comme par exemple à Meknès : logements sociaux, gestion des eaux usées et des déchets, etc.

DISCUSSIONS ET CONCLUSION-

Le maraichage en tant qu'activité emblématique de l'agriculture urbaine et péri-urbaine en Méditerranée présente aujourd'hui plusieurs formes plus ou moins reliées avec le fonctionnement de la ville. Ainsi dans un rayon d'une vingtaine de kilomètres autour du centre-ville peuvent cohabiter de très petites structures traditionnelles ou de production alternative, des exploitations de taille moyenne et de très grandes exploitations spécialisées. Cette diversité s'explique par l'histoire de ces espaces périurbains et des politiques publiques et bien sûr, les conditions pédoclimatiques. Dans ce contexte, les petites exploitations se maintiennent et dans certains cas se développent via des systèmes alternatifs de production et de commercialisation. Comme à Pise et à Montpellier, mais aussi dans la quasi-totalité des aires urbaines en Europe, cette dynamique de développement, peu consommateur d'espace, s'explique d'abord par les attentes d'une catégorie de consommateurs. Secondairement des dispositifs d'appui à ce type de maraichage ont été mis en place par les collectivités locales. Les politiques nationales ont très peu influencé cette dynamique.

Dans les villes méditerranéennes du Maghreb, le maraichage périurbain est caractérisé par une intensification de plus en plus poussée (Dugué et al., 2014) et un début de spécialisation selon les régions. Le maraichage traditionnel, diversifié, plus ancré dans la ville et rappelant les jardins et vergers en bordure des médinas, peine à se maintenir car il n'a pas encore trouvé ses alliés pour progresser et s'intégrer dans le concept de la ville durable (Emelianoff, 2007). Souvent dénigré pour la mauvaise qualité de ses légumes, il présente encore aujourd'hui des fonctions intéressantes et d'avenir en procurant des emplois et des légumes frais mais surtout en s'intégrant aux paysages urbains et périurbains. Cette fonction pourrait davantage être mise en avant dans les plans d'aménagement urbains car le maintien des paysages de jardins constitue un atout pour l'attractivité touristique des villes de Maghreb. En Europe, les gestionnaires des villes méditerranéennes comptent plus sur le maintien de l'oléiculture et de la viticulture à proximité de la ville pour améliorer le cadre de vie des citoyens. L'agriculture constitue donc un élément intéressant et novateur du développement de la ville durable dans ses dimensions économique, alimentaire et paysagère. Pour ce faire les collectivités locales doivent dégager plus de capitaux financiers pour acquérir des terres et les protéger de l'urbanisation.

Cette étude comparative des systèmes maraichers dans 3 villes méditerranéennes permet de dégager divers besoins de recherche. Pour les agronomes il s'agit de concevoir des systèmes de production plus efficaces, plus économes en intrants et surtout en travail. Les urbanistes sont aussi interpellés par la recherche de formes d'AUP et en particulier de maraichage (activité qui demande peu de surface) compatibles avec un objectif de limitation de l'étalement urbain. Comment insérer des espaces agricoles productifs et durables entre les zones construites ? Faut-il envisager des formes plus innovantes comme le maraichage sur les toits ou la construction de bâtiments de production en hauteur ? Enfin les chercheurs en sciences sociales sont d'abord concernés par l'évaluation des systèmes maraichers selon une grille d'analyse renouvelée. Pour cela il conviendrait de considérer les fonctions non marchandes des systèmes de production comme la préservation de paysages et de liens sociaux. Mais cette étude montre aussi les limites d'une adoption « universelle » des concepts et du transfert des méthodes pour l'action entre pays aux cultures différentes. Ce qu'il convient de faire en termes de système agri-urbain durable a-t-il le même sens au nord et au sud de la Méditerranée ?

Remerciements

Cette recherche a été financée par l'Agence nationale de la recherche : projet Daume ANR-2010STRA-007-01.

BIBLIOGRAPHIE

- De Bon H., Parrot L., Moustier P. 2010. Sustainable urban agriculture in developing countries. A review. *Agronomy for Sustainable Development*, 30 (1) : p. 21-32.
- Dugué P., Benabed A., Abdellaoui E.H., Valette E. 2015. L'agriculture urbaine à Meknès (Maroc) à la croisée des chemins : disparition d'une agriculture marginalisée ou retour de la cité jardin ? *Alternatives Rurales* (3) : 15 p. <http://alternatives-rurales.org/809/>
- Dugué P., Lejars C., Ameur F., Amichi F., Braiki H., Burte J., Errah M., Hamamouche M.F., Kuper M. 2014. Recompositions des agricultures familiales : une analyse comparative dans trois situations d'irrigation avec les eaux souterraines. *Tiers Monde* (220) : 99-118.

- Emelianoff C., 2007. La ville durable : l'hypothèse d'un tournant urbanistique en Europe. *L'Information géographique* 2007/3 (Vol. 71), p. 48-65.
- Filippini R., Marraccini E., Lardon S., Bonari E., 2014. Assessing food production capacity of farms in periurban areas. *Italian Journal of Agronomy* 9, 63-70.
- Filippini, R., Marraccini, E., Lardon, S. and Bonari, E., 2016. Is the choice of a farm's commercial market an indicator of agricultural intensity? Conventional and short food supply chains in periurban farming systems. *Italian Journal of Agronomy*, 11(1), pp.1-5.
- François M., Valette E., El Hassane A., Debolini M. 2013. Urbanisation des terres agricoles : ressorts, dynamiques et impacts sur l'agriculture à la périphérie de Meknès. *Maghreb Machrek* (215): p. 123-140.
- Marraccini E., Lardon S., Loudiyi S., Giacche G., Bonari E., 2013. Durabilité de l'agriculture dans les territoires périurbains méditerranéens - Enjeux et projets agri-urbains dans la région de Pise (Toscane, Italie). *Cahiers Agricultures*, 22(6): 517-525.
- Perrin C., Jarrige F., Soulard C.T., 2013. L'espace et le temps des liens ville-agriculture : une présentation systémique du cas de Montpellier et sa région, *Cahiers Agricultures*. 22(6) : 552-558.
- Plat V., 2013. Analyse de la diversité des exploitations maraîchères en zone urbaine et périurbaine de Montpellier, par une approche territorialisée Mémoire de fin d'études, ingénieur agronome SAADS, IRC SupAgro Montpellier.
- Rhaidour M., 2013. Durabilité des exploitations maraîchères en zone urbaine et périurbaine de la ville de Meknès, Mémoire de fin d'études, IAV Agadir, option Horticulture.
- Scheromm P., 2015. L'expérience agricole des citoyens dans les jardins collectifs urbains : le cas de Montpellier. *Développement durable et territoires*, 6 (1).
- Soulard C.-T., 2014. Les agricultures nomades, une caractéristique du périurbain. *Pour*, 4 (224): 151-158.
- Soulard C-T (coord.), 2015. Construire une politique agricole et alimentaire pour la métropole de Montpellier. Etude de préfiguration. INRA Montpellier, Montpellier Méditerranée Métropole
- Valette E., Philifert P. 2014. L'agriculture urbaine : un impensé des politiques publiques marocaines? *Revue de Géographie de Lyon*, 89 (1-2) : p. 75-83.
- Valette E., Chéry J.P., Debolini M., Azodjilande J., François M., El Amrani M. 2013. Urbanisation en périphérie de Meknès (Maroc) et devenir des terres agricoles : l'exemple de la coopérative agraire Naïji. *Cahiers Agricultures*, 22 (6) : 535-543. <http://dx.doi.org/10.1684/agr.2013.0656>